



FRM-EAU-004-V1

Service Clientèle  
4, boulevard de l'Avenir  
CS 40234 • 18022 Bourges cedex  
N° gratuit 0 800 897 730  
E-mail : service.clientele@agglom-bourgesplus.fr

# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

## Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez

- (A) BOURGES PLUS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et  
(B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de BOURGES PLUS

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

### IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR03ZZZ475838

### Concession N°

Désignation du titulaire du compte à débiter	Désignation du créancier	
Nom, prénom	Nom	BOURGES PLUS
Adresse	Adresse	4 BOULEVARD DE L' AVENIR
Code postal	Code postal	18000
Ville	Ville	BOURGES
Pays	Pays	France

### Désignation du compte à débiter

<u>Identification internationale (IBAN)</u>	<u>identification internationale de la banque (BIC)</u>

**Type de paiement** : Ponctuel (à l'échéance) ou Récurrent (mensuel)\*

\*Rayer la mention inutile

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Nom du tiers débiteur : BOURGES PLUS

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

### Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par BOURGES PLUS. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec BOURGES PLUS

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Le prélèvement automatique à l'échéance

### Economisez votre temps, faites prélever vos factures d'eau

- ✓ Plus besoin de vous déplacer pour régler vos factures d'eau, plus de chèque à libeller : c'est le Service de l'Eau qui se charge des formalités.
- ✓ Plus de frais d'affranchissement : ce service est gratuit.
- ✓ Vous n'en demeurez pas moins maître de vos dépenses puisque, plusieurs jours avant, vous recevrez votre facture vous permettant de contrôler la légitimité du prélèvement.
- ✓ Vous serez informé de la date de prélèvement par une mention figurant sur votre facture.
- ✓ Si vous voulez bénéficier de ces avantages, retournez à l'adresse ci-dessous le mandat de prélèvement SEPA :
  - Assurez-vous que votre mandat de prélèvement automatique SEPA soit bien rempli et signé
  - Joignez-y un relevé d'identité bancaire, de caisse d'épargne ou postal au format IBAN BIC
- ✓ Accueil et renseignements **Service Clientèle** :  
Le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Le mardi de 14h à 18h et le jeudi de 9h à 17h.
- ✓ Renseignements **Service Clientèle** au N° gratuit 0 800 897 730

## Le prélèvement mensuel

### Une solution simple et pratique, un moyen de paiement pratique et sûr pour simplifier le règlement de vos factures d'eau.

- ✓ Le règlement de vos factures est directement effectué par votre établissement bancaire.
- ✓ Vous recevrez une facture par an (suite à la relève de votre compteur).
- ✓ Si vous optez pour ce mode de paiement, renvoyez-nous à l'adresse ci-dessous le mandat de prélèvement mensuel :
  - Assurez-vous que votre mandat de prélèvement automatique SEPA soit bien rempli et signé
  - Joignez-y un relevé d'identité bancaire, de caisse d'épargne ou postal au format IBAN BIC
- ✓ La mise en place effective de votre mensualisation vous sera confirmée par la communication de votre échéancier. Sa création est conditionnée par la facturation d'une consommation sur relève.
- ✓ Si vous souhaitez annuler ce prélèvement mensuel, vous pouvez en faire la demande auprès du **Service Clientèle** au N° gratuit 0 800 897 730

**Service Clientèle**  
**4, boulevard de l'Avenir**  
**CS 40234 •18022 Bourges cedex**